

## Charte d'utilisation du réseau « Wifi Patient » du Centre Hospitalier de la Vallée de la Maurienne

Le Centre Hospitalier de St Jean de Maurienne offre à ses patients la possibilité de se connecter gratuitement à Internet via WIFI.

### Procédure de connexion à Internet

- ⇒ Les personnes souhaitant bénéficier de cet accès doivent en faire la demande auprès d'un agent de l'accueil, qui leur remettra, pour une durée limitée, un code et un mot de passe.
- ⇒ L'utilisateur devra ensuite activer la connexion WIFI de son ordinateur ou de son téléphone. Il se connectera alors au réseau WIFI.

*Attention certaines zones de l'Hôpital peuvent ne pas être couvertes par le « Wifi Patient ». Aucun engagement n'est fourni par l'hôpital sur un délai de rétablissement de la connexion en cas de perturbation.*

- ⇒ Il pourra alors se connecter à Internet avec le code utilisateur et le mot de passe qui lui auront été fournis.

### Assistance

Ce service gratuit ne bénéficie pas du support-informatique de l'hôpital, sauf cas exceptionnel.

#### Conditions d'utilisation

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la connexion Wifi du Centre Hospitalier de St Jean de Maurienne.

En particulier elle précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.

***Lors de votre inscription la présentation d'une pièce d'identité (Carte d'Identité ou Passeport, Carte de Séjour, Permis de conduire) est nécessaire. De plus pour les patients mineurs, la demande d'un accès Internet devra être effectuée par le représentant légal.***

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter **les lois en vigueur en France**, et les règles de déontologie informatique et notamment :

- > à faire un usage strictement personnel de son code d'accès,
- > Ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile, pornographique ou incitant à la haine et à la violence,
- > Ne pas commettre délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes,
- > à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
- > de masquer sa véritable identité
- > de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- > d'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
- > d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau, Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements lui permettant d'utiliser le service, le Centre Hospitalier n'étant en aucun cas responsable de la sécurité et de la protection des dits équipements.

L'ensemble des services utilisés génèrent, à l'occasion de leur emploi, "des fichiers de traces", historique des sites consultés par les utilisateurs, heures de connexion, identifiants de la connexion (adresse IP, adresse mac de l'ordinateur) depuis laquelle les services sont utilisés. Ces fichiers sont utilisés pour un usage technique. Ils sont essentiels à l'administration des systèmes. Ils servent en effet à remédier aux dysfonctionnements des services ou systèmes informatiques utilisés.

Toutefois l'utilisation du réseau « **Wifi Patient** » ne s'effectue pas de manière anonyme. En effet le décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques, impose la conservation de ces « traces » pendant un an. Dans le cadre d'une procédure judiciaire ces fichiers doivent être mis à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ».

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte d'accès à Internet sur le réseau Wifi de l'hôpital de Saint-Jean de Maurienne, ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.